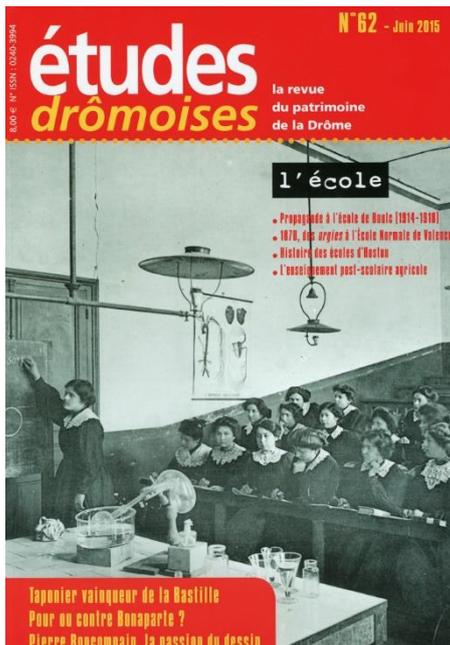




# Histoire des Ecoles d'Hostun

Texte de l'exposé du Dr T Vital-Durand, le vendredi 13 novembre, à Hostun, dans le cadre des activités de Patrimoin'Art.



Remerciements aux présents... Merci d'être venus aussi nombreux. Merci Anne-Marie et Jacques d'être auprès de nous, Jacques **Delatour**, Inspecteur d'Académie honoraire, qui m'avait proposé ce travail, et Anne-Marie **Ravel**, Présidente de l'Association Universitaire des ED et directrice des Etudes Drômoises.

Merci tout particulièrement aux enseignants présents.

Tout de suite j'insiste sur deux points : ce travail repose pour une grande partie sur les recherches des membres de la première association patrimoniale

d'Hostun, l'APPH, il y a plus de trente ans, et notamment Dominique Saignes, Martine Roux Vitte, Bernadette Jacquier, l'apport aussi des puits de sciences hostunois, et je pense à André Terpent, des Bruyères, André Dépit, et notre ami Jacques Terpent. Et j'en oublie certainement quelques-unes ou quelques-uns. Enfin bien sûr, le livre plein d'humour, de l'abbé Chabert, de Jaillans, un peu partisan, qu'il a écrit et lui-même imprimé en 1907 (1) et, disons plus académique, le livre de Gérard Bouchet, L'École dans la Drôme 1830-1880. (2).

Par ailleurs, j'ai eu beaucoup de plaisir à colliger les notes retrouvées, à retourner vers les délibérations du conseil, mais je ne suis pas historien, et suis très conscient des insuffisances de formation.

J'avais commencé par rédiger une histoire linéaire, sautant de Saint-Martin à Saint-Maurice, mais c'était vraiment trop touffu. Je vous présenterai donc successivement les écoles des deux agglomérations.

**Avant la Révolution**, on sait peu de chose : mais de nombreux hostunois savent lire et écrire, et en tout cas ont une vraie signature. Le clergé a toujours eu le souci d'instruire, pour former ses clercs, et pour avoir quelques paroissiens sachant lire des textes religieux, comme les psaumes, mais plus en ville qu'en milieu rural.

Par ailleurs, être précepteur était une situation guère enviable, d'où pénurie : très peu payés et au chômage de mai à novembre. Les personnes qui savent lire et écrire gagnent bien mieux leur vie hors de l'enseignement. Enfin, les bons instituteurs, compétents, coûtent plus cher aux communes et aux familles.

Toutefois, à Hostun, au XVIII<sup>e</sup> siècle est connu Joseph Terpant, et on sait qu'il a exercé dans la maison de Patou, à St-Martin, bien sûr. Les Hostunois fortunés peuvent continuer leur instruction à Valence, Tournon, dans des congrégations religieuses, notamment les Frères des Ecoles Chrétiennes qui vont beaucoup se développer au XIX<sup>e</sup>.



**Et la Révolution arrive**, la Constituante décide, sur le papier, de transférer aux autorités civiles, les pouvoirs de l'Eglise en matière d'éducation. Condorcet, notamment, écrit de nombreux rapports, mais il n'y a pas de mise en application. De nombreuses décisions sont plus ou moins contradictoires, de 1789 à 1800 : école obligatoire, puis facultative, pour tous les enfants, puis surtout pour les garçons, gratuite, puis payante (il n'y a pas d'argent) ...

En 1792, l'an I, la Convention, adopte une Constitution, qui décrète l'instruction gratuite mais non obligatoire. Mais il n'y a aucun cadre prévu. De nombreuses lois sont proposées, beaucoup ne sont pas

votées, ou non suivies d'exécution. Les précepteurs deviennent des « Instituteurs ». (Pourquoi instituteur ? le mot institution, dérivé du latin, avait autrefois un sens équivalent au mot éducation, d'où le mot instituteur : Montaigne a écrit un ouvrage : De l'institution des enfants). Aux municipalités de se débrouiller. En même temps, on supprime les congrégations, on confisque les biens du clergé. Depuis 1790, les prêtres ont dû prêter serment à la constitution civile du clergé ou devenir réfractaires, se cacher...

A Hostun, parmi les anecdotes, nous avons l'abbé Joseph-Marie Malsang dont nous parle longuement, avec un peu d'ironie, l'abbé Chabert dans son histoire d'Hostun : ce n'est pas très net : nommé curé d'Hostun en 1789, entre en politique dès 1790 comme procureur du village, chargé de faire respecter les lois, prêtre serment de fidélité à la Constitution en 1791, retourne en politique en 1792 comme Notable et toujours officier municipal, il démissionne en 1794. Officiellement il n'exerce plus la prêtrise, ne dit plus la messe, fait divers métiers, rate la place d'instituteur en 1793, mais l'obtient, ainsi que sa nièce début 1795 (17 nivôse an III) : Hostun a donc un instituteur et peut-être une institutrice. Les textes de l'époque sont toujours des morceaux de bravoure, en matière d'orthographe et de syntaxe : « *Arrête que les dits seront présenté aux membres du juris d'instructions de Romans, pour y être examiné et recevoir leur nomination ... le cy devant presbitaire étant convenable pour le logement des instituteurs institutrice* ». (1)

Le même jour, M. Malsang court passer son examen de maître d'école et il est reçu. Et il exerce son nouveau métier. Payé par les parents.

**Nous sommes en 1795, l'an IV, le Directoire succède à la Convention.** (La Terreur est déjà loin). D'abord assez tolérant, -- l'enseignement de la religion perdue dans les écoles, c'est la base, on lit les textes religieux, --, il va, au gré des diverses factions, durcir sa position, fin 1795 déporter les prêtres réfractaires, Joseph Ferrand, curé d'Eymeux, se cache dans les bois et fuit dans la montagne, (alors que tous les curés de Jaillans, St-Nazaire, Beauregard, et le curé Malsang signent à nouveau leur soumission à la République). La répression s'accroît en 1797 : C'est la terreur thermidorienne, toute relative tout de même.

Les révolutionnaires ont plus essayé de développer l'enseignement secondaire et supérieur que le primaire, mais sans structure stable et centralisée.

Noter aussi que les parents sont peu demandeurs de scolarisation : il vaut mieux une petite aide dans le travail quotidien, qu'une légère

instruction sans débouchés. Nous verrons tout le long du XIXe siècle la progression de cette demande.

La France est devenue républicaine, mais la religion reste très présente, dans les familles, dans les esprits, les livres de classe, quand il y en a, sont plutôt les psaumes et le catéchisme. Les parents veulent une instruction religieuse. Constitution et droits de l'homme ont été imprimés, mais les parents n'en veulent pas

Pendant ce temps, **Bonaparte trace sa voie**, les guerres d'Italie, Arcole-Rivoli, Campoformio, la campagne d'Egypte, le coup d'état du 18 brumaire (1799) et le Consulat.

Et **1801, le Concordat** : La France fait la paix avec le Pape, l'Eglise va reprendre ses droits et notre ami Malsang laisse de côté sa charge de maître d'école et va reprendre l'exercice public de sa charge pastorale. Il faut tout de même noter que pendant ces 10 années, il a enregistré mariages, baptêmes... clandestinement.

1804 : **Napoléon succède à Bonaparte** : il faut des lycées pour les cadres de la nation, l'Université Impériale, mais pas d'écoles primaires.

Le peuple travaille les champs ou fournit des soldats : point n'est besoin de savoir lire et écrire pour parcourir l'Europe à pied et mourir sur les champs de bataille. Tout au plus, l'école peut être un facteur de régulation sociale et d'apprentissage des bonnes mœurs. En 1807, Hostun a tout de même deux écoles, ou du moins deux instituteurs, Rambaud et Barral. À la demande des parents, Rambaud doit quitter Saint-Martin pour la Fournache et desservir les nombreux hameaux, très peuplés, du sud du village, les routes étant trop enneigées pour que les plus jeunes enfants puissent aller à Saint-Martin, une pièce de son appartement servant de salle de classe.

A cette époque, les communes se débrouillent : Hostun a donc 2 maîtres, mais on ne sait pas trop de qui ils relèvent. En 1809, un état récapitulatif des communes drômoises où existe une implantation publique permanente ne relève que 46 communes et 52 instituteurs : Y figurent : Beauregard et St-Nazaire mais pas Hostun. Statut très précaire des maîtres. Il n'y a pas de locaux scolaires, l'instituteur reçoit les enfants chez lui, le plus souvent sans meubles, les enfants sont assis par terre, parfois un tableau, au mieux une ou deux tables... Les nombreux instituteurs auto-déclarés ou occasionnels, notamment des Alpes du Sud, inoccupés les mois d'hiver, sachant à peine lire, pas toujours écrire, descendaient dans les plaines en fin d'automne et louaient leurs services.

**Mais la Restauration**, en 1815, réagit assez vite : une ordonnance de 1816 fixe comme objectif que chaque commune doit donner aux enfants qui l'habitent une instruction primaire y compris gratuitement pour les enfants indigents. Le pouvoir central ordonne

que la collectivité locale pourvoie à cette instruction. Les projets révolutionnaires sont souvent restés lettre morte, Napoléon, on vient d'en parler, Louis XVIII a agi : en 1820, en Drôme, on est passé de 46 communes à 77, et de 52 à 132 instituteurs autorisés et en 1834, en Drôme, à 156 communes (sur 359).

Mais en même temps, la Restauration juge le système napoléonien trop indépendant du trône et de l'autel. Et on redonne à l'Eglise le contrôle des écoles et on serre la vis ! On le voit à Hostun, avec les affaires Bernard et Jourdan, en 1823. Le 1<sup>er</sup> fut expulsé pour le prétexte suivant : « mauvais propos contre le roi et la religion », quant au second, on avait quelques griefs, et il fut obligé de disparaître en entrant au séminaire pour être remis dans le droit chemin.

En 1830, Charles X laisse la place à Louis-Philippe, c'est la monarchie de Juillet.

**1833 : La loi Guizot. Un progrès important, beaucoup d'écoles vont être ouvertes, mais dans un cadre très conservateur.**

Les communes de plus de **500 habitants** sont tenues d'avoir **une école de garçons**.

**Coexistence du privé et du public.**

**L'école est payante**, sauf pour les indigents. La loi fixe également un montant minimal pour le salaire des instituteurs (200 francs, très modeste).

L'école est placée sous la **surveillance d'un comité local** : le maire, **le curé** (ou le pasteur), et 3 conseillers municipaux.

Pas d'obligation d'ouverture d'école de filles. Les femmes sont depuis longtemps **interdites de métier d'instituteur**, jusqu'à un avis du Conseil royal du 8 août 1834 qui les autorise à diriger, provisoirement, les écoles de garçons ou les institutions mixtes.

Le maître doit disposer d'un brevet de capacité délivré par une commission départementale et d'un certificat de bonne vie et bonnes mœurs délivré par le maire.

Le contenu des programmes reste très modeste : instruction morale et religieuse, lecture, écriture, éléments de langue française et de calcul, système légal des poids et mesures.

C'est une **loi conservatrice** dans son inspiration politique (les maîtres seront des agents de régulation sociale, de bonne éducation, un facteur

d'ordre), mais **néanmoins progressiste** par les effets sur la diffusion de la connaissance auprès des couches populaires.

Mais toutefois en 1850, sur les 359 communes du département, **329** ont au moins une classe.

L'école est payante, l'instituteur rémunéré par les parents, c'est le droit d'écolage, avec un complément par la commune. Le corps des instituteurs, très mal encadrés, est très inégal : ...**Ces instituteurs, indépendants, sont mal payés, peu considérés, parfois accusés d'ivrognerie, et surtout d'incompétence : certains savent à peine lire, ou lire mais pas écrire, ou ne parlent que le patois, sans aucune notion d'histoire, de géographie.** (2). Ils complètent un peu leurs revenus en étant secrétaire de mairie, mais à Hostun nous n'avons que peu d'écrits, les relevés des délibérations des réunions de conseil, conservées en mairie, ne commencent qu'en 1835.

A Hostun, le 1<sup>er</sup> instituteur public, officiel, semble avoir été Joseph Tortel. « *Le premier instituteur public qui forma la jeunesse du pays fut un nommé Joseph Tortel, né le 22/12/1797, qui était de l'endroit et n'avait qu'une jambe. S'il fut né à Sparte ou sous le futur Gouvernement qui doit éteindre les lumières du ciel, sa mère en aurait fait un ange, ou l'aurait jeté aux cochons. Mais sa mère, qui était chrétienne, prit grand soin de lui et lui inspira le souffle de Dieu. En ce temps-là, les maîtres d'école avaient tous quelque chose de divin dans l'âme. Joseph Tortel ne se servait ni de béquilles ni de bâton. Il sautait comme les enfants qui jouent à la marelle, avec cette différence que, sans se retourner, il allait dans toutes les directions marquées par la Rose des vents. C'était un prodige d'équilibre. Il fut longtemps secrétaire de la mairie et toujours intrépide champion du parti haut* ». (1)

En 1840 les membres du Comité local de Surveillance de l'école primaire invitent le conseil municipal à admettre Joseph Gélibert comme instituteur. Mais, fin 1851, « l'affaire de l'école ne marchant pas à leur gré, les municipaux d'Hostun se plaignent. M. le maire leur dit dans une séance tenue le 11 novembre 1851, que les enfants ne profitent pas ; que les parents sont mécontents ; que ce *magister* faisant l'épicerie, s'occupe plus de sa boutique que de son école ; qu'il *tient* tous les marchés de Romans pour s'approvisionner ; enfin qu'il faut provoquer son changement et demander deux maîtres d'école, un pour le haut, l'autre pour le bas, et qu'ainsi tout le monde sera content ».

Autre problème, pour Saint-Martin : « À cette époque le protestantisme bat son plein ; il faut au pays une duègne stylée, capable de faire des prosélytes et d'injecter le virus de la secte. Antoine Chabert, le maire,

va chercher cette perle au fond du Gard. La dévote fille a 21 ans et nom Joséphine Richard. Elle est huguenote, cela va sans dire... M. le maire écrit au préfet que Mlle Richard, institutrice protestante, s'est présentée, demandant d'ouvrir une école libre, *mais qu'il n'avait pas fait droit à sa demande*, voulant se concerter avec la préfecture. Il ajoute : *Dois-je accepter sa déclaration ou refuser car il y a réellement des protestants à Hostun qui sont aussi bien mes administrés que les catholiques* » ...

Le préfet répond le 4 avril 1852, qu'il n'est pas permis d'autoriser les écoles libres. Le maire doit renvoyer Mlle Richard.

Quelques jours après, le préfet fait écrire au maire qu'une demoiselle Giroud est nommée institutrice communale, en l'invitant à lui dire le jour où elle prendra son office.

*« Le maire n'eut pas cette peine : Mlle Giroud ne parut pas à Hostun. Le recteur d'Académie informé de l'éclipse de cette étoile, demanda à M. Chabert pour quels motifs l'autorité locale l'avait refusée. M. le maire répondit qu'il n'avait pas eu à refuser cette demoiselle puisqu'elle ne s'était pas présentée. Il en réclamait une autre plus docile. » (1)*

Hostun attend toujours son école pour les filles : et le conseil municipal redemande la nomination d'une institutrice pour une classe de filles. Le maire déclare : *« Il faut au moins avoir une école communale de filles dans le village d'Hostun, car ici les enfants du sexe féminin sont bien plus arriérés que dans les autres communes »*

*« Lors du conseil municipal réuni pour la session de février, M. le Maire ayant observé que malgré toutes les démarches, il n'avait pu obtenir une institutrice communale, que l'éducation de la jeunesse nécessitant une mesure quelconque pour satisfaire les réclamations incessantes qui lui étaient adressées par les pères de famille; comme aussi pour donner satisfaction aux indigents qui ne peuvent fréquenter l'école sans payer, il a cru adhérer à la demande qui lui a été faite pour Justine Rochas, de se placer à Hostun en qualité d'institutrice privée, se trouvant parfaitement en règle sur les exigences et obligations que la loi impose. Elle devait recevoir le droit d'écolage, payé par les parents. Considérant que l'institutrice ci-dessus désignée est en fonction depuis le premier janvier, qu'elle reçoit depuis la même époque des filles indigentes au nombre de douze, que n'ayant aucun traitement pour l'indemniser des soins qu'elle leur donne, le conseil municipal change la destination inscrite au budget de 1851, sous la désignation de traitement prévu pour une institutrice communale... ainsi que les loyers, s'élevant ensemble à la somme de cent soixante-cinq francs pour l'attribuer à l'institutrice privée à titre de dédommagement pour tous les soins qu'elle donne en sa dite qualité aux indigentes. » (1)*

Le préfet rejette la demande que lui a faite le conseil d'Hostun de nommer Mlle Rochas, institutrice communale. M. Chabert décide alors de la garder comme institutrice privée, au traitement précédemment voté.

Le préfet est chargé d'établir le taux de rétribution de chaque classe d'école. Il désigne également dans chaque commune les élèves les plus démunis pour être admis à suivre les cours gratuitement. En 1850, huit élèves sont exonérés : l'un est fils de maçon, les sept autres, fils de cultivateurs

L'école change plusieurs fois de bâtiment, sans cantine : les enfants apportent leur repas, éventuellement réchauffé à l'école, notamment ceux dont le domicile est éloigné, certains de plus de 3 km, comme le hameau des Merles, à la limite sud de la commune.

Les gens de St-Martin voulaient que l'on construise une vraie maison d'école dans le jardin du presbytère, dans l'« enceinte du village d'Hostun », arguant des différences de populations : 700 à 750 h en haut pour 200 à 250 en bas. Et la décision devait être prise en urgence, car une dotation de l'état était proposée, mais seulement jusqu'en 1850. Refus de la Fabrique (Le conseil paroissial), de perdre le jardin du presbytère et finalement le 15/11/1949, le conseil municipal projette de construire une école à St-Martin, sur un autre terrain, décision restée sans suite.

L'Annuaire de l'Inspection Académique de la Drôme, de 1890, montre la montée en charge de l'encadrement des écoles par l'Éducation Nationale : « *Section de Saint-Martin : 364 h, Courrier. École mixte : 51 élèves ; local convenable, la place publique sert de cour. Directeur : M. Cros, 3 ans de service ; log de 3 pièces ; 80F à Mme Cros pour travaux à l'aiguille. »*

L'école, à partir de 1899, est au café Chabert, où une salle est aménagée au premier étage, cette salle du 1<sup>er</sup> qui servira de salle de bal, clandestine pendant la guerre de 39/45, les bals étant interdits.



En 1897, le conseil municipal, qui se réunissait à St-Maurice, délibère en faveur de la suppression de l'école d'en haut afin de justifier la construction des trois classes en bas, et de supprimer des charges de loyer.

Et une fois les travaux du groupe scolaire de Saint-Maurice achevés, en 1902, le conseil refuse de payer un loyer pour l'école de Saint-Martin, le groupe scolaire tout neuf n'étant qu'à moitié occupé.

Les habitants de Saint-Martin décident donc de bâtir leur école en 1909. Pleins d'enthousiasme, tous participent à cette construction, financièrement ou de leurs mains. Le terrain est un don de M. Chabert, les pierres sont apportées depuis le château par M. Belle, les journées de travail bénévoles sont fort nombreuses. La salle de classe occupe une grande partie du rez-de-chaussée, et pour l'appartement, la cuisine est en bas et les chambres au premier. Les institutrices de l'époque sont très heureuses d'enseigner dans cette école neuve.



La classe de Saint-Martin, entre 1914 et 1918, comptait 36 élèves dont une dizaine de réfugiés et l'effectif chute après la guerre, oscille entre 25 et 30. En 1923, c'est l'inspecteur d'académie qui envisage la fermeture, et le conseil approuve. Mais pour les habitants d'« en haut », du vieux village, qui ont déjà perdu la mairie et un peu l'église, il faut garder l'école.



Mais en 1927 l'école est fermée, sur décision de l'Inspecteur d'Académie. C'est sans compter sur l'obstination de Ferdinand Ferrand, dit Pitou, conseiller municipal, ancien adjudant décoré de 14-18, ardent défenseur des intérêts de son village. Il intervient auprès d'Édouard Herriot à Lyon, et il obtient la réouverture et la nomination d'un nouvel instituteur, dès le 1er octobre 1928.



Hostun - St-Martin - La Chandeleur - Vers 1932

Et en 1935, bien que nous soyons à un étiage démographique, c'est la création officielle et définitive de l'école publique de Saint-Martin. La mairie rachète le bâtiment d'école en 1953. **Cette école perdure jusqu'en 1986**, l'effectif--enfants de St-Martin, des Guerbys, de La Roche, des Marchands-- se réduit peu à peu, la population du piémont diminuant, de nombreuses habitations sont supprimées par le développement des carrières, les quelques fermes de la montagne ne sont plus des résidences permanentes.

Il nous faut revenir en arrière et remonter au milieu du XIXe siècle. Changements politiques. 1848, à Paris, ont lieu des manifestations d'ouvriers et d'étudiants : Guizot est renvoyé. Emeute : 16 morts. Abdication de Louis-Philippe. Proclamation de la République, la majorité, libérale et un peu gauchisante, devient rapidement plus conservatrice et à l'élection présidentielle de décembre 1848, Louis-Napoléon est élu Pdt de la République. **Son ministre Falloux promulgue une série de lois, en 1850,** qui confèrent à l'Église catholique un droit de contrôle très important sur l'organisation, les programmes et la nomination des maitres de l'enseignement public. Les maitres sont les auxiliaires du Curé. L'instituteur doit conduire les élèves à la messe le dimanche et parfois en semaine. L'instruction religieuse prime sur l'enseignement classique.

En 1850 Monseigneur Chatrouse, évêque de Valence, avait écrit dans une lettre pastorale : « Nous devons nous emparer de l'enfance et ouvrir des écoles ». Et le résultat est là : entre 1834 et 1878 : de 63 écoles catholiques nous passons à 303, soit 5 fois plus, quand les écoles d'Etat passent de 471 à 523(+11%).

### **Et à Hostun, que se passe-t-il ?**

**L'essor démographique** de 1820 à 1850, rend les structures existantes insuffisantes : Église, Cimetière et École ne peuvent plus accueillir tout le monde. De plus, le morcellement des terres, lié à la suppression du droit d'aînesse et de masculinité, entraîne un appauvrissement général. (Droit d'aînesse pour la noblesse, mais peu suivi par le peuple). La conséquence directe est l'exode de la population et le déplacement du haut, piémont de la montagne, vers les plaines du bas.

Le 3 juin 1848, la décision est prise de construire une église à St-Maurice. Les travaux commencent aussitôt, décidés et portés par la Fabrique. Dans un grand désert. Il faut s'imaginer le chantier démarrer en rase campagne, comme ce serait entre les Cognets et les Fauries. Pas de chemins.

A noter que sur le recensement « Dénombrement », foyer par foyer, de 1846, l'actuelle avenue des Marronniers n'existe pas, il n'y a encore aucune maison. L'église va se construire au milieu des champs. La seule maison, dite de St-Maurice avec 2 ménages/foyers et 9 personnes au total est la maison de Maggy et Jean Villard actuelle. Les moins éloignées sont aux Perrières, (Maison Bonnet, maintenant Junique-Sauzet) et La Vallone (Maison Beaudoin, maintenant Maryse Charasson).

Mais en bas, les constructions se multiplient, et à toute allure : on crée, sur le papier l'avenue des Marronniers actuelle, ce devait être un sacré chantier : d'une maison en 1846, on passe en 1851 à 17 maisons, 18 foyers et 64 personnes, et en 1856 : 25 maisons, 27 foyers et 100 personnes ! Et très vite, une école s'ouvre à St-Maurice : divers locaux sont loués et en 1850, suite à la loi Falloux, qui demande la création d'une école pour les garçons, et "si possible pour les filles", le conseil municipal projette alors la construction d'un bâtiment servant à la fois d'école et de maison communale, la mairie, mais aussi de presbytère et de logement du sacristain, devenue de nos jours « la maison de la fontaine », dont cette salle où nous nous trouvons.

**Hostun s'est donc dédoublé.** St-Maurice, le bas, se pose rapidement comme une entité importante, autonome et représentative de la commune. En 1851, l'Evêque en prend acte en décidant la division en 2 paroisses et le Préfet en deux sections électorales. Nous avons d'autant plus volontiers séparé l'histoire des écoles des deux agglomérations, que nous n'avons jamais trouvé de trace d'activités en commun.

**1867, nouvelles séries de lois : les lois DURUY, ministre de l'empereur Napoléon III.**

Le rôle de l'école est d'abord de contribuer à l'ordre moral. Un peu

moins de religion mais de l'Ordre. Les ministres s'inquiètent de la puissance de l'Eglise. DURUY diversifie un peu les programmes, introduit dans les écoles primaires rurales des notions pratiques d'agriculture : les écoles de garçons doivent avoir un jardin ou un champ, et les écoles de filles une basse-cour.

En 1869 on introduit l'enseignement de la gymnastique.

Le traitement des instituteurs est augmenté, avec 3 classes de revenus, apportant une relative sécurité.

La scolarité porte sur 7 mois par an. 99% des communes de la Drôme ont leur école.

La gratuité de l'enseignement doit être la règle.

Séparation des filles et des garçons sauf exceptions, même si un député drômois a pu dire « qu'accueillir quelques élèves protestants dans nos écoles catholiques est encore bien plus dangereux que la mixité des sexes » !

**Revenons à St-Maurice**, où les lois Falloux et Duruy ont favorisé la dualité des systèmes d'enseignement, avec l'école publique financée par l'État et un enseignement « libre », catholique à Hostun.

En 1854, le conseil attribue ainsi une somme d'argent à Sœur Marie Rodriguez, religieuse du Saint Sacrement, qui donne une éducation gratuite à toutes les filles pauvres. Quel local ?



Et vers 1857 est construite la maison qui va devenir l'école libre, réservée aux filles, sur un terrain appartenant au curé Gachet, à l'est de l'église de Saint-Maurice. Elle est dirigée par deux religieuses du Saint-Sacrement, à qui l'abbé Gachet a vendu son bâtiment vers 1875, lors de son départ de la paroisse. Lors de la séparation de l'Église et de l'État, la maison est rachetée par Joseph Clave, élu maire d'Hostun en 1904.

En 1872, le conseil municipal délibère, avec M. Laget, directeur de l'école publique, et Mme Laurens, religieuse, institutrice de l'école privée, sur les listes dressées par le **maire et le curé** pour l'admission gratuite dans les écoles primaires publiques de garçons et de filles.

Peu à peu l'institution scolaire se modernise : en juin 1874, une délibération du conseil municipal décide l'achat de mobilier pour l'école mixte de Saint-Martin et l'école de filles de Saint-Maurice. Enfin !

En 1876, apparaissent les premiers bulletins départementaux drômois de l'instruction primaire, avec les premiers règlements sur les vacances, la retraite ou le salaire qui est plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

Et le dernier grand train de réformes du siècle voit le jour avec **les lois FERRY (1879-1881)** où l'instruction est à nouveau proclamée gratuite, obligatoire et **laïque**, par le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry.

Hostun prend conscience de la nécessité d'avoir des livres : en 1881, l'instituteur a recueilli par souscription publique, la somme de 129,5 F pour l'achat de livres. La même année, le conseil municipal, considérant qu'une bibliothèque est appelée à rendre de grands services à l'instruction, approuve et demande à M. le ministre une subvention. Pas de suites.

Sans attendre le vote des lois, les délibérations du conseil municipal laissent apparaître l'intérêt que les Hostunois portent à l'école. Dès 1882, est créée une commission d'élus, à bulletin secret, chargés notamment de contrôler la présence des enfants et d'encourager la fréquentation scolaire. Création aussi d'une Caisse des écoles, avec une subvention communale de 50 F inscrite au budget 1883. Un ouvrier gagne 50 à 80 F par mois. 150 F sont alloués pour le chauffage. *« Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses sous forme de livres utiles et de livrets de Caisse d'Épargne pour les élèves les plus appliqués et par des secours aux élèves les plus indigents ou peu aisés en leur donnant les livres et fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur donnant des vêtements et des chaussures, et pendant l'hiver des aliments chauds. »*

L'école de garçons de Saint-Maurice compte alors entre 60 et 65 élèves l'hiver, contre 50 à 55 l'été. N'oublions pas qu'à l'époque les enfants participent encore beaucoup aux travaux des champs. Ceci explique

aussi la nécessité de trois mois pleins de vacances d'été, de la fenaison, aux moissons, puis aux vendanges et enfin à la récolte du tabac.

Bien que légalement obligatoire, pour certaines familles nombreuses, l'école est encore un luxe. Il faut d'abord se nourrir. Mais globalement, les familles qui n'envoient pas leurs enfants à l'école se font de plus en plus rares. Et en 1894, le conseil municipal demande que soit adjoint un maître à l'instituteur pour la période de décembre à mars où la fréquentation scolaire est très importante.

Et de façon permanente, en raison de cet important nombre d'élèves, il faut réclamer un deuxième maître pour les garçons, « *le même ne pouvant pas s'occuper décentement de tous les élèves* » dit la délibération. Les filles, moins nombreuses, n'occupent donc qu'une seule classe.

Quelques années plus tard, en 1890, l'annuaire de l'Inspection Académique de la Drôme, indique : « à Hostun-Saint-Maurice : 460 h, 199 aggl. Courrier, Poste. École de garçons : 50 élèves, 3 cert d'études ; bon local, pas de préau, cour insuffisante, bibliothèque : 33 vol ; 22 livrets de C d'E. Directeur : M. Michel, 12 ans de service, 225 de secrétariat, bon log de 4 pièces. École de filles : 20 élèves ; local loué, assez convenable, cour et jardin. Directrice : Mlle Barbier, 9 ans de service ; log de 4 pièces. »



Le projet de **construction d'un groupe scolaire et d'une mairie à Saint-Maurice** voit le jour en 1896, sous l'impulsion de Francis TERPAN, maire. Saint-Martin s'oppose à la construction dans le village de Saint-Maurice et revendique un groupe scolaire ...à mi-chemin entre

les deux agglomérations. Le maire se verra durement reprocher par quelques-uns d'endetter la commune.

Les travaux de ce groupe scolaire de Saint-Maurice prennent fin en 1902 et l'école est officiellement installée le 22 juin. Elle ouvre ses portes aux garçons et bientôt aux filles, et en 1903 un mur de clôture, avec une grille, est monté ainsi qu'un haut mur séparant les filles des garçons qui interdit tout contact. Il sera démoli en 1970. La mairie s'installe dans une pièce du bâtiment.

### Et l'école du XX<sup>e</sup> siècle est là

En 1903 également, les instituteurs demandent une nouvelle répartition des enfants de Saint-Maurice en deux classes égales, mixtes.

Le 7 février 1911 est créée, par décision du conseil municipal, une bibliothèque scolaire et il lui est alloué un budget annuel de 25 F pour l'acquisition d'ouvrages à prêter aux familles, bibliothèque que Mme Léger, Institutrice à Saint-Martin, puis à Saint-Maurice, entretient en attendant de l'ouverture d'une bibliothèque municipale en 1992.

Le conseil, le 16 février 1914, constate « *que les écoles manquent de cartes de géographie, et que dans l'intérêt des élèves, un achat s'impose, malgré le peu de ressources dont dispose la commune après les sacrifices énormes qu'elle s'est imposée pour ses écoles* ». Vote d'une somme de 20 F.



17 décembre 1933 : Demande de création d'une classe enfantine. Et un début de « médecine scolaire » : la commune rétribue un médecin chargé de visiter mensuellement les élèves de cette classe.

En 1934 : une subvention est adressée à l'école primaire supérieure de Bourg-de-Péage, pour la section agricole, considérant l'utilité de cet enseignement pour les populations rurales.

13 mars 1938 : Aménagement d'une cantine scolaire au 1<sup>er</sup> étage de l'école.

En septembre 1940 : À la demande du préfet, on recherche un terrain destiné aux jeux et à l'éducation physique pour les écoles et les sociétés sportives.

Durant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, **M. André Machon**, Instituteur et secrétaire de Mairie à Hostun de 1936 à 1944, est **une des âmes de la Résistance dans cette région**. Lieutenant de réserve, il participe à la Résistance dès que celle-ci s'organise, distribue des tracts, contribue activement au ravitaillement des maquisards, et à la préparation des parachutages, notamment au pré des Marchands, à 2h de marche du village. Il fait obtenir de fausses cartes à d'anciens élèves désignés pour le STO. Et bien sûr dans la plus grande discrétion, mais avec l'accord tacite de M. Clave, le maire.

Dès 1956 sont organisés des voyages scolaires. En 1963, **Aimée Bresson et Gilbert Léger** pour l'école de Saint-Maurice, accompagnent 47 enfants à Marseille et l'école de Saint-Martin avec **Thérèse Léger et Cyprienne Champey** 25 enfants, à Genève. Des voyages ont lieu à Bourg en Bresse, au Puy en Velay.

Années 1960 : les deux écoles, intéressées par la méthode Freinet, éditent un journal, distribué au village et aux familles.

Enfin, dernier grand pas dans la démocratisation de l'enseignement à Hostun, c'est la construction et l'ouverture en 1970 **d'une école maternelle**, première du genre dans la plaine d'Hostun.

Et après 110 années, en 2011, on inaugure une école entièrement refaite, mise aux normes, bien isolée, aux belles couleurs, agrandie et plus fonctionnelle, pour la joie de tous.

Les derniers instituteurs ont été principalement des femmes. Mais on se souvient de l'abbé signataire Malsang, puis au siècle suivant de Joseph Tortel, unijambiste, mentionné plus haut. Quel homme ! Les Hostunois parlent toujours avec émotion de leurs maîtres et maîtresses, que l'on ne peut toutes et tous citer, se souvenant de la rigueur, de la juste sévérité et du dévouement de ces enseignants, Mme Aimée Bresson en fut, jusqu'en 1976, un bel exemple.

Conclusions :

*Les divisions sur les 2 hameaux n'ont pas empêché les enfants d'être scolarisés depuis 200 ans.*

*La scolarisation a dû s'adapter aux besoins des parents, horaires, périodes scolaires.*

*Des rudiments appris en 1800, on est passé à l'enseignement actuel, tellement plus complet, diversifié, souvent ludique, et devenu, après quelques hésitations, tout à fait laïque.*

*Qu'en est-il des divisions, du parti-Haut et du parti-Bas ? Problème d'hégémonie : qui est à la tête de la commune ? Il y a des riches en haut et des riches en bas. De fervents catholiques en haut et en bas. Si pour des raisons sécuritaires, l'habitat s'est construit de préférence sur les hauteurs il y a 15 à 20 siècles, l'histoire, la vie sociale, la sociologie, les institutions, conduisent au déplacement des habitations, de la montagne vers la plaine, quand c'est possible. Dans de nombreux villages drômois, cela s'est passé sans heurts, mais plus difficilement à Hostun.*

(1) : « Hostun, Deux siècles d'Histoire, 1630-1850 » par l'Abbé Joseph Chabert, 1907, réédité par l'APPH en 1998.

(2) : « L'École dans la Drôme, 1830-1880 » par Gérard BOUCHET, chez Editions & Régions, Valence, 2006.